



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**LABANQUE – CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS –  
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET DE CESSIION DE  
DROITS AVEC VALENTINE UMANSKY ET TADEO KOHAN**

Considérant qu'il y a lieu d'assurer une programmation de Labanque,

Considérant que la Communauté d'Agglomération organise une biennale des arts visuels du 23 mai 2026 au 3 janvier 2027 pour laquelle il y a lieu d'assurer le commissariat,

Considérant que Valentine UMANSKY et Tadeo KOHAN réunissent toutes les compétences artistiques et intellectuelles pour concevoir cette exposition,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations intellectuelles et de cession de droits avec Valentine UMANSKY domiciliée à Paris (75019) au 73 rue Rébeval, ayant pour objet le commissariat d'une exposition présentée à Labanque, qui se déroulera de la notification au 8 janvier 2027, pour un montant forfaitaire de 8 440 euros nets de taxes et Tadeo KOHAN domicilié à Paris (75019) au 21 rue de la Villette, ayant pour objet le commissariat d'une exposition présentée à Labanque, qui se déroulera de la notification au 8 janvier 2027, pour un montant forfaitaire de 8 440 euros nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations intellectuelles et de cession de droits avec Valentine UMANSKY domiciliée à Paris (75019) au 73 rue Rébeval, ayant pour objet le commissariat d'une exposition présentée à Labanque, qui se déroulera de la notification au 8 janvier 2027, pour un montant forfaitaire de 8 440 euros nets de taxes et Tadeo KOHAN domicilié à Paris (75019) au 21 rue de la Villette, ayant pour objet le commissariat d'une exposition présentée à Labanque, qui se déroulera de la notification au 8 janvier 2027, pour un montant forfaitaire de 8 440 euros nets de taxes.

**PRECISE** que la Communauté d'Agglomération s'acquittera des charges sociales et du 1,1% diffuseur auprès de l'URSSAF pour un montant de 184 euros nets de taxes pour les deux commissaires.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...- **6 MARS 2025**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **10 MARS 2025**

Et de la publication le : **10 MARS 2025**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**